

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux **Tarn-amont**

Réunion de la commission
locale de l'eau
22 novembre 2013
Ispagnac



Syndicat mixte Grand Site
des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses

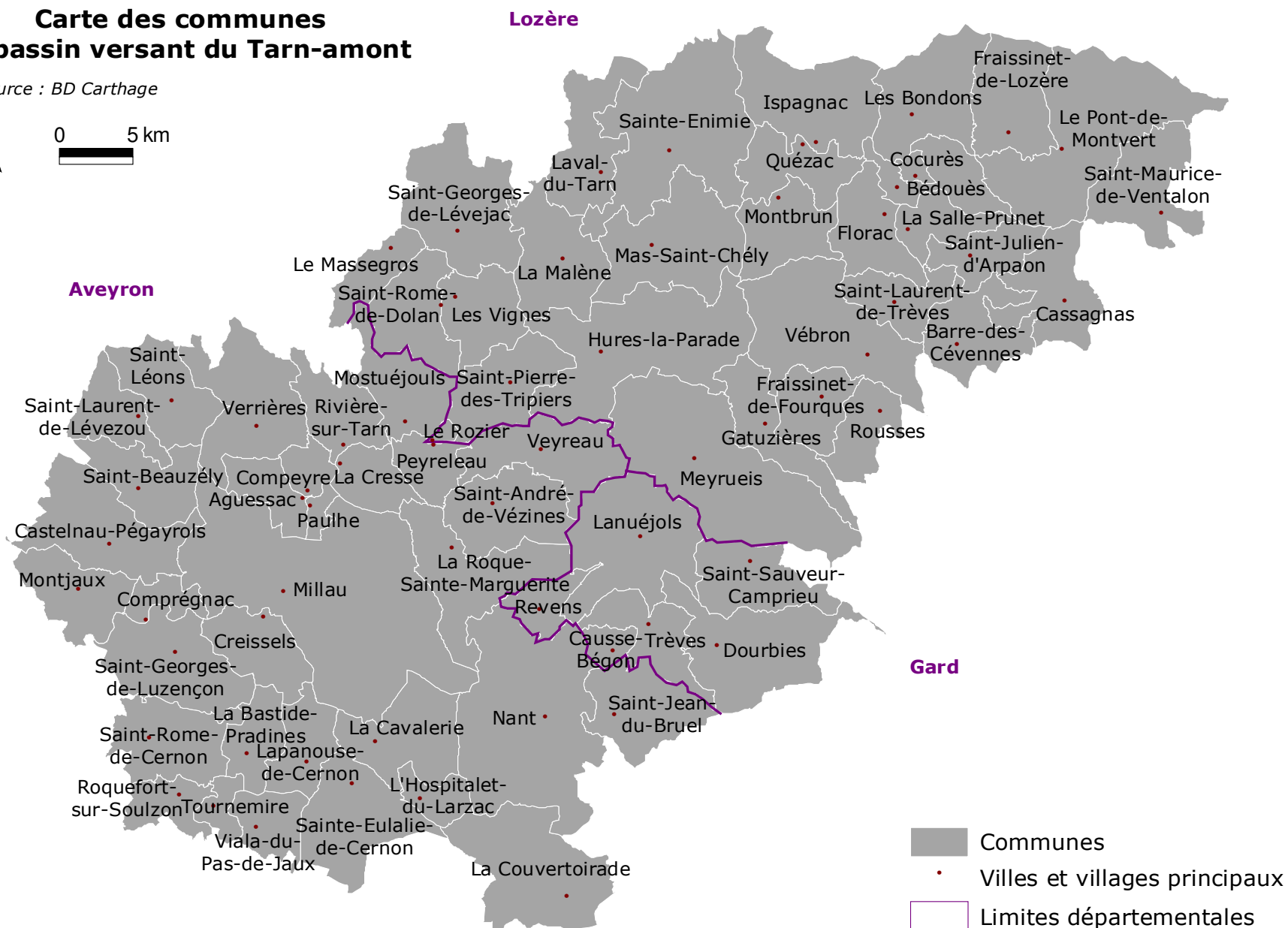
- Éléments d'état des lieux et de diagnostic
- Présentation du projet de plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) du SAGE : orientations, objectifs, dispositions et mesures
- Projet de règlement du SAGE
- Restes à réaliser et calendrier

Carte des communes du bassin versant du Tarn-amont

Source : BD Carthage



0 5 km

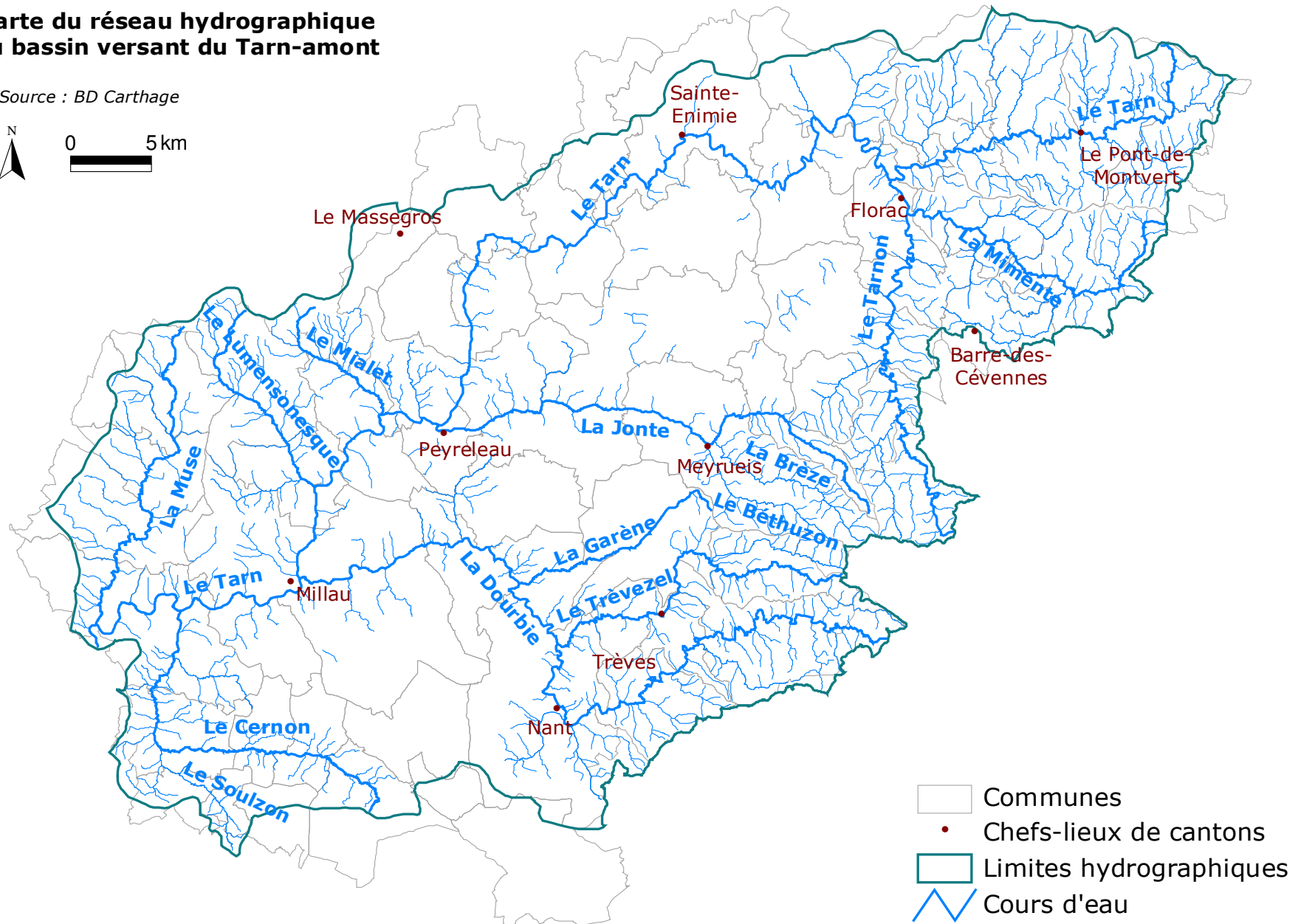


Carte du réseau hydrographique du bassin versant du Tarn-amont

Source : BD Carthage



0 5 km



Aspects quantitatifs (étiages)

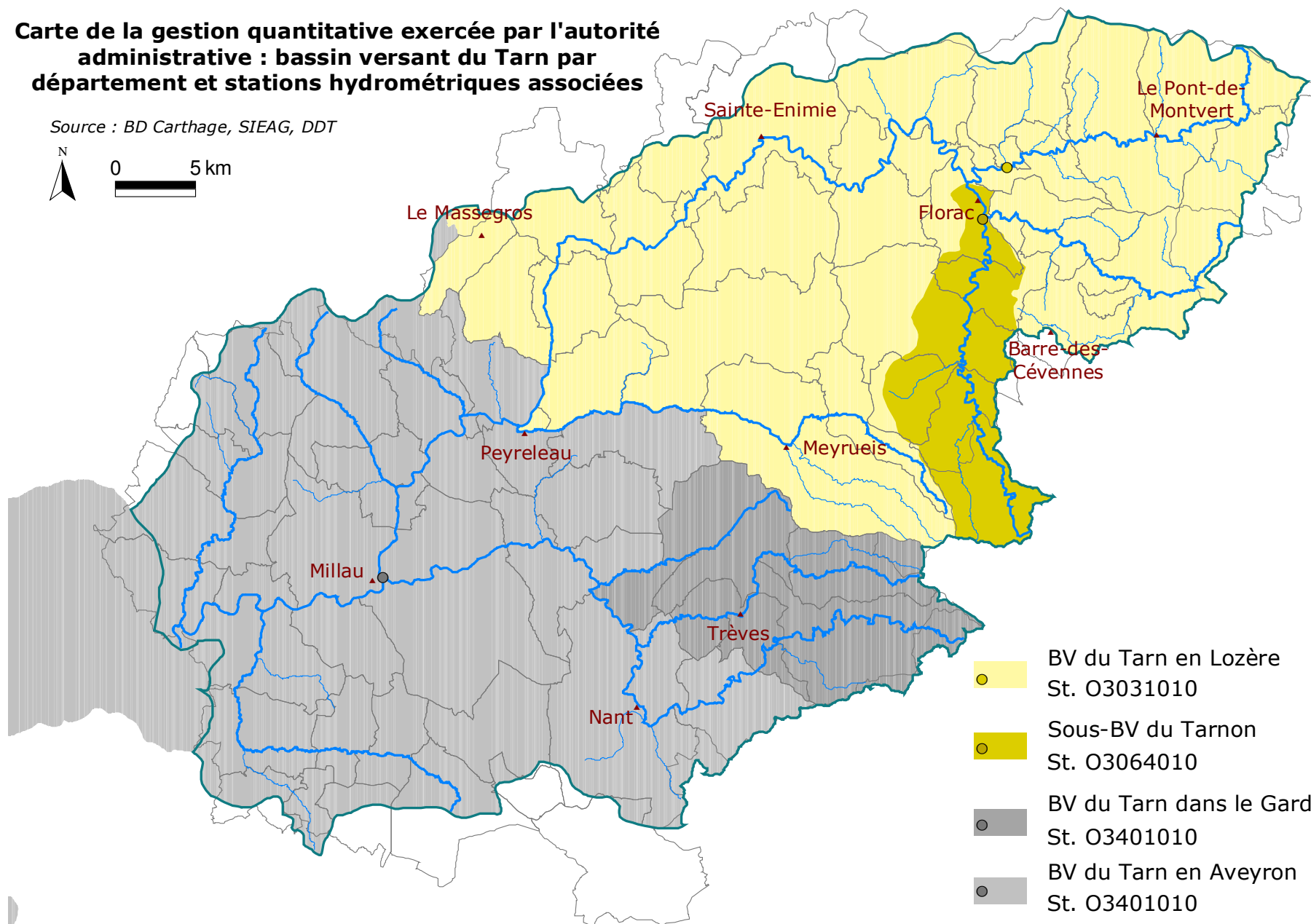
- Thème peu abordé dans le précédent SAGE → à développer
- Plan de gestion des étiages (PGE) du Tarn : découpage en unités de gestion, répartition des volumes prélevables pour les différents usages, mise en place d'une structure interdépartementale chargée de mettre en œuvre le PGE
- Organisme unique de gestion collective des prélèvements pour l'irrigation agricole : répartition du volume prélevable pour l'usage « irrigation agricole » entre les différents irrigants
- Absence de gestion précise sur les sous-bassins du Tarn-amont, besoin d'acquisition de connaissances

Carte de la gestion quantitative exercée par l'autorité administrative : bassin versant du Tarn par département et stations hydrométriques associées

Source : BD Carthage, SIEAG, DDT

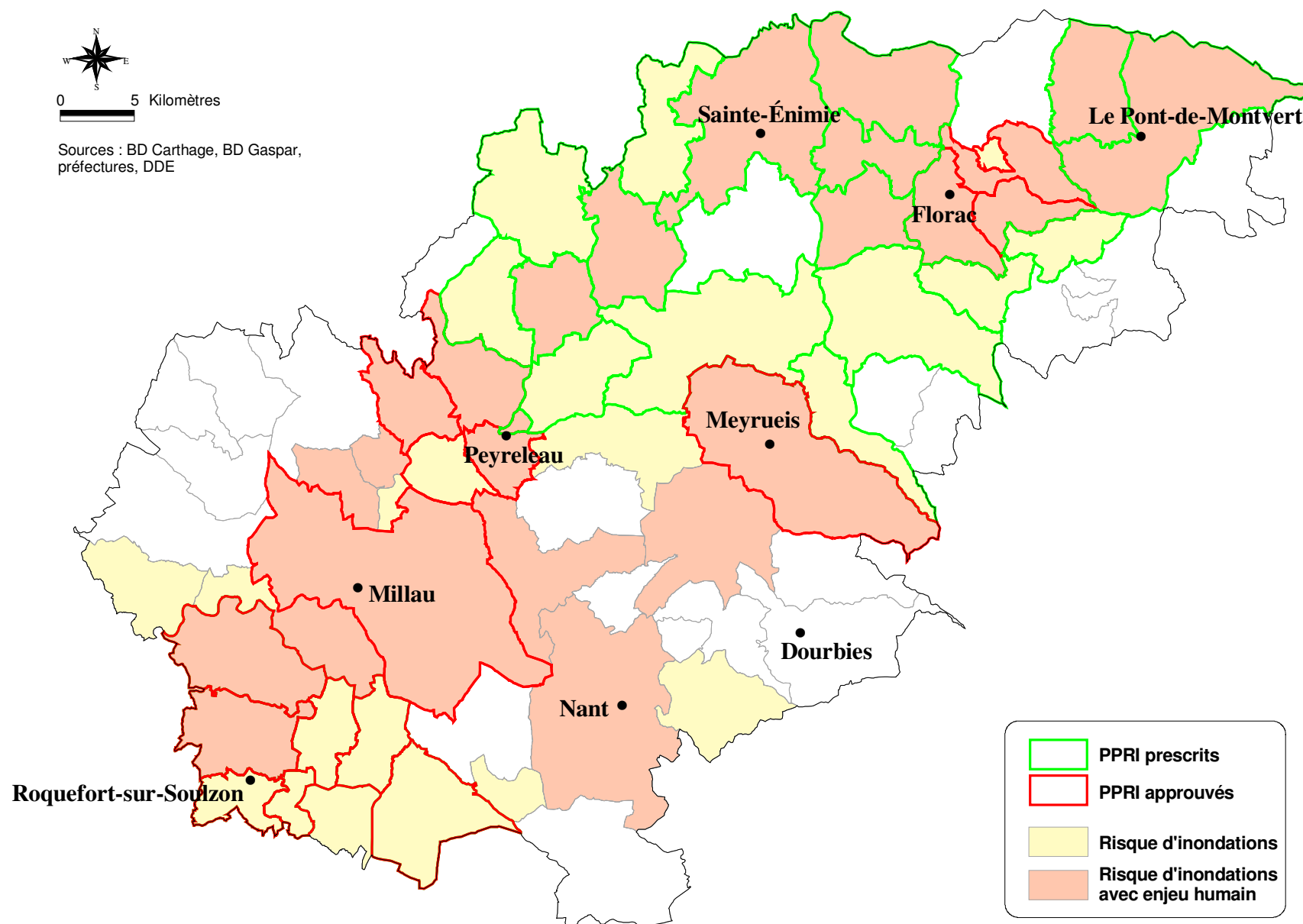


0 5 km



Aspects quantitatifs (crues et inondations)

- Bassin versant à fort risque d'inondations
- PPRI approuvés, PCS/Dicrim à poursuivre
- Culture du risque présente et à maintenir
- Protections en dur à réserver aux zones présentant des enjeux humains et matériels d'intérêt général ou économique fort
- Zones d'expansion de crues à délimiter
- Rôle des crues dans le fonctionnement de nos cours d'eau



Qualité de l'eau

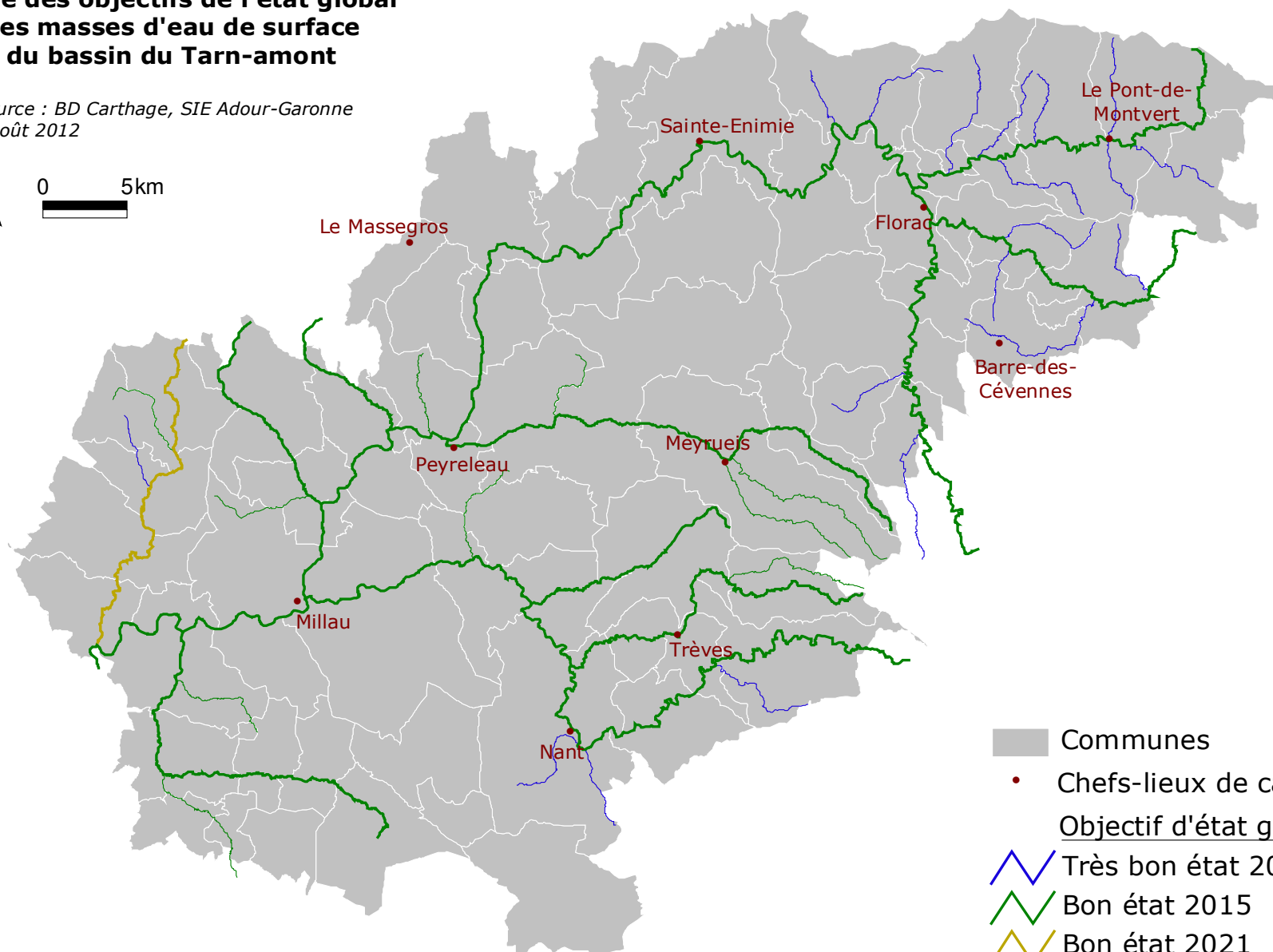
- Bassin versant relativement préservé → objectif de maintien du bon état des cours d'eau
- Multiples usages : production d'eau potable, usages récréatifs (baignade...), biodiversité → source de richesses
- Équilibre fragile : problèmes bactériologiques, tendance à l'eutrophisation, cyanobactéries toxiques, augmentation des teneurs en nitrates sur certaines sources...
- Efforts de réduction des pollutions domestiques, agricoles, routières... à poursuivre

Carte des objectifs de l'état global des masses d'eau de surface du bassin du Tarn-amont

Source : BD Carthage, SIE Adour-Garonne
- Août 2012



0 5km



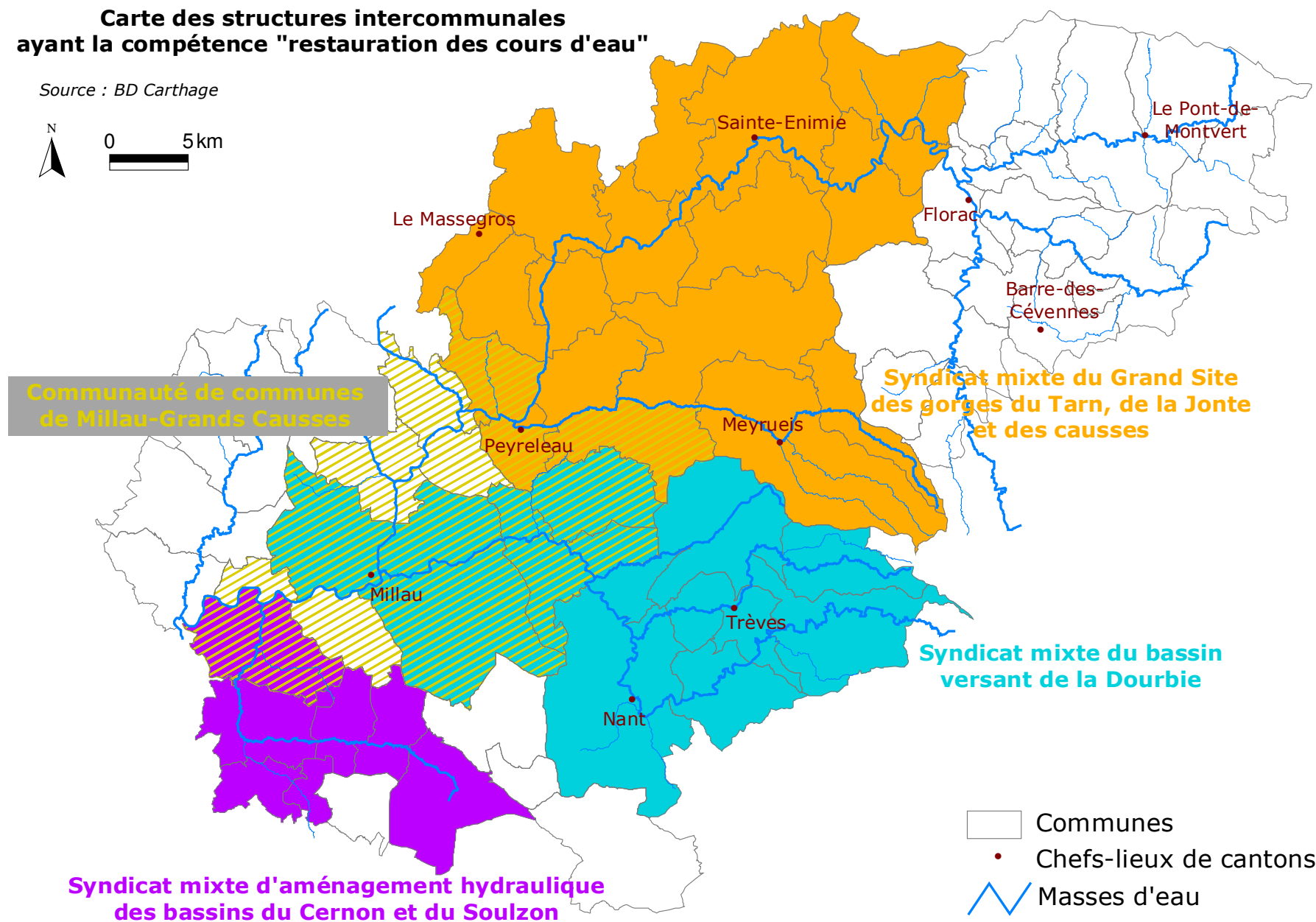
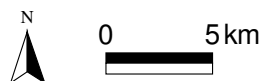
- Communes
- Chefs-lieux de cantons
- Objectif d'état global :
 - Très bon état 2015
 - Bon état 2015
 - Bon état 2021

Milieux aquatiques

- Milieux relativement préservés, sources de richesses (autoépuration des cours d'eau, loisir « pêche », attractivité touristique, cadre de vie agréable...) → à préserver
- Zones humides en têtes de bassin
- Plans pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG) sur certains tronçons (bon état des rivières : équilibre hydromorphologique, biodiversité... et mise en sécurité vis-à-vis des usages et des risques d'inondations)
- Continuité écologique
- Besoin d'acquisition de connaissances

Carte des structures intercommunales ayant la compétence "restauration des cours d'eau"

Source : BD Carthage



Activités sportives et de loisirs liées à l'eau

- Variées et concentrées en période estivale
- Indispensables à l'économie du territoire (lien tourisme / eau)...
- ...mais devant être raisonnées et organisées pour ne pas nuire aux richesses du territoire qui en font aussi son attractivité
- Sensibilisation des usagers, implication des professionnels

Gouvernance

- Portage du SAGE très insatisfaisant → à améliorer en priorité (condition indispensable à la réussite de la mise en œuvre du SAGE)
- Difficultés rencontrées par les services publics de l'eau (Spaep, Spac, Spanc) → appui et mutualisation à organiser

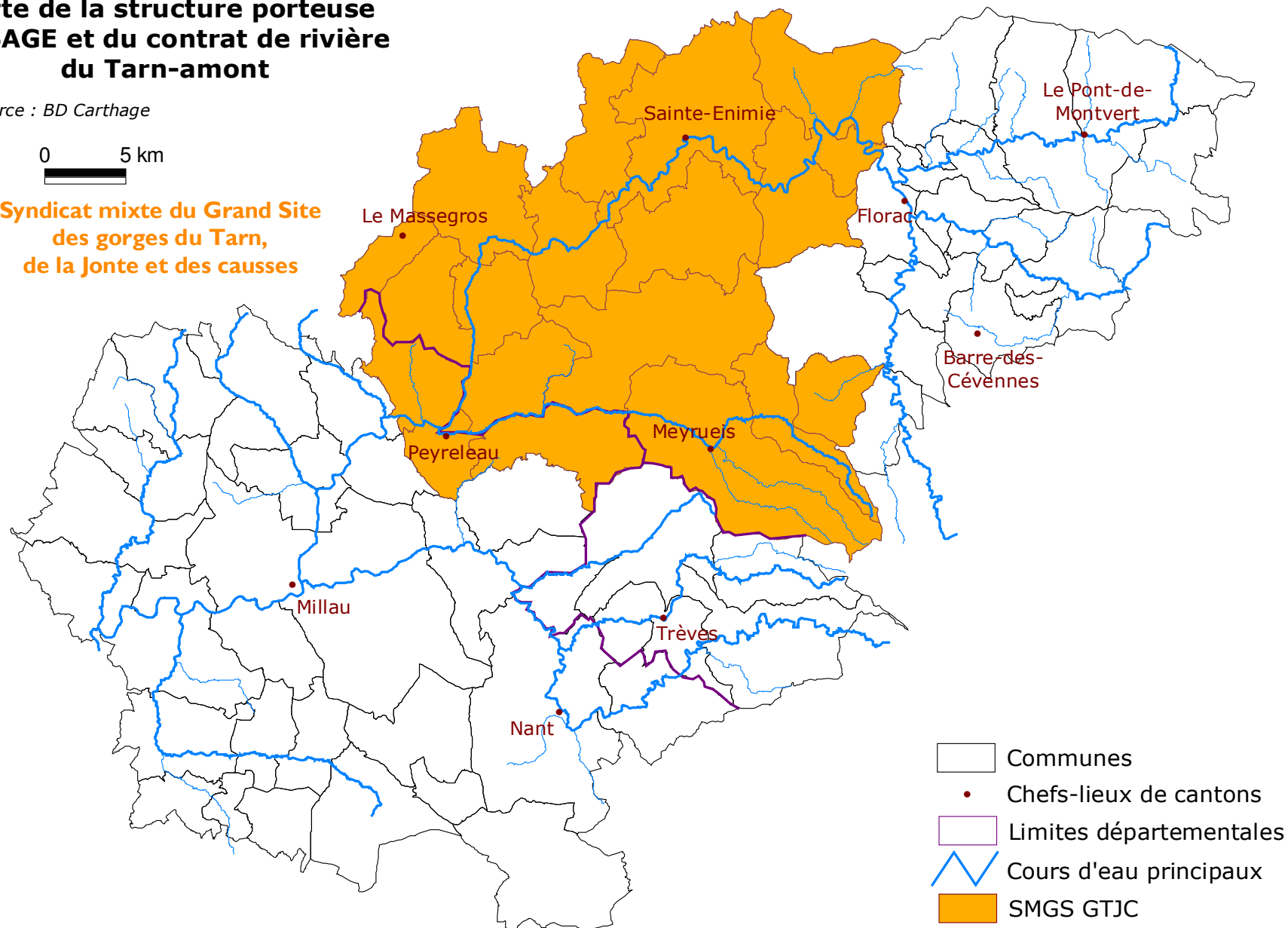
Carte de la structure porteuse du SAGE et du contrat de rivière du Tarn-amont

Source : BD Carthage



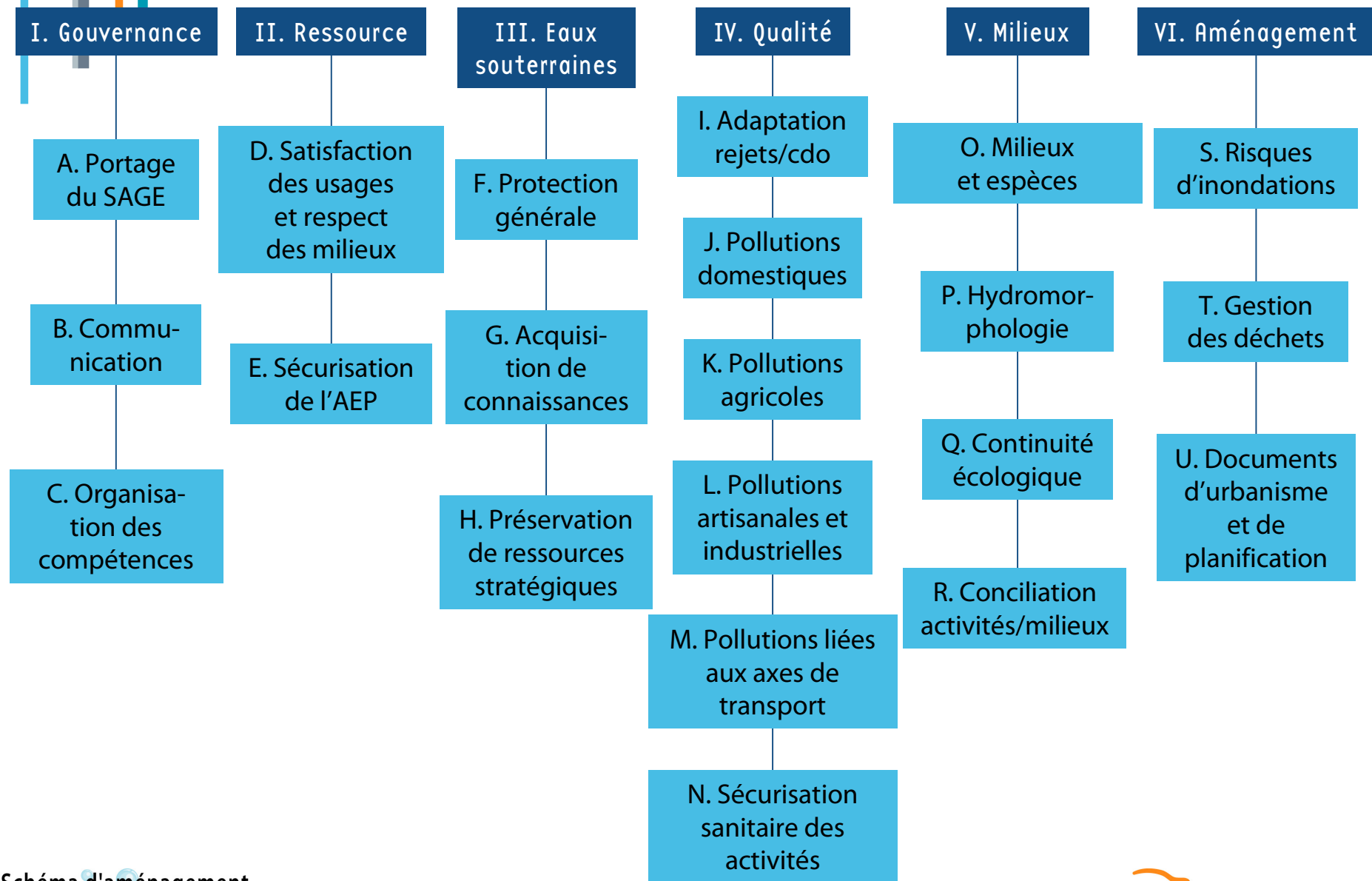
0 5 km

**Syndicat mixte du Grand Site
des gorges du Tarn,
de la Jonte et des causses**



Projet de PAGD du SAGE

16



II. Ressource

D. Satisfaction des usages et respect des milieux

D1. Acquisition de connaissances

D2. Gestion équilibrée

D3. Économies d'eau

E. Sécurisation de l'AEP

E1. Limitation de l'impact des prélèvements

E2. Protection des captages

E3. Préservation de la ressource

III. Eaux souterraines

F. Protection générale

F1. Importance et vulnérabilité

F2. Prévention des pollutions

G. Acquisition de connaissances

G1. Études hydrogéologiques

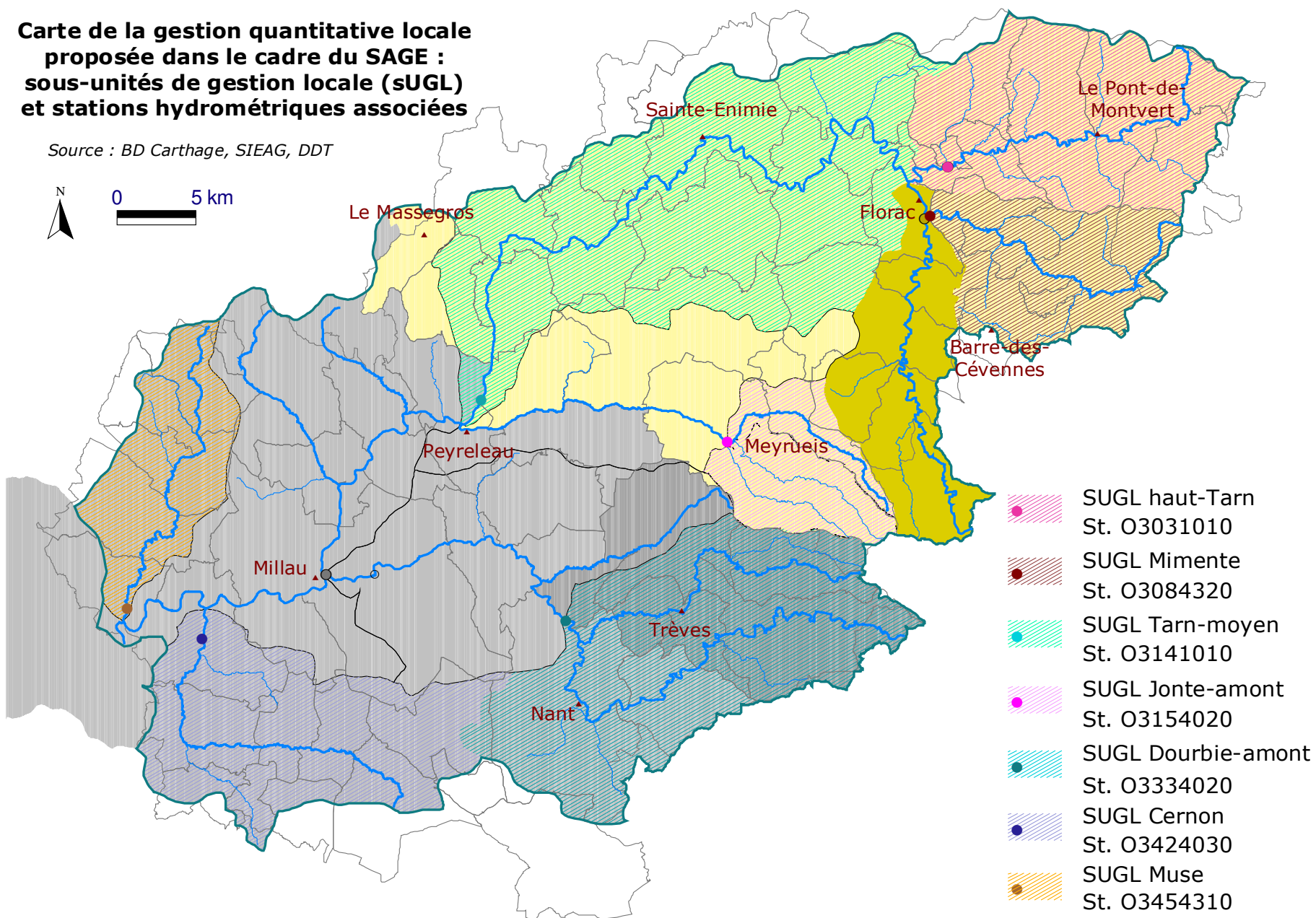
H. Préservation de ressources stratégiques

H1. Identification

H2. Réduction des pollutions

Carte de la gestion quantitative locale proposée dans le cadre du SAGE : sous-unités de gestion locale (sUGL) et stations hydrométriques associées

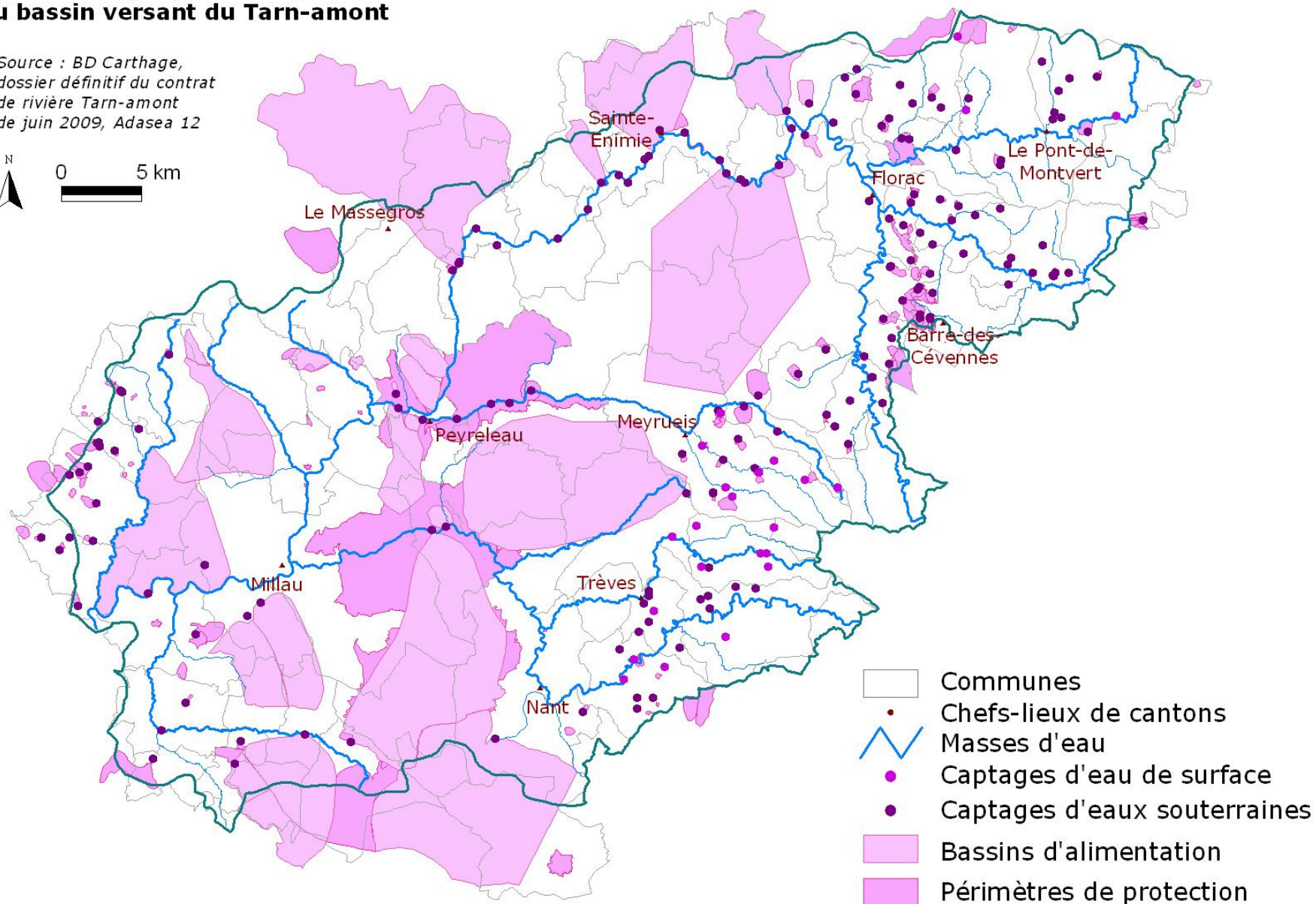
Source : BD Carthage, SIEAG, DDT



Carte des captages d'eau potable du bassin versant du Tarn-amont

Source : BD Carthage,
dossier définitif du contrat
de rivière Tarn-amont
de juin 2009, Adasea 12

N
0 5 km



IV. Qualité

I. Adaptation rejets/cdo

I1. Acquisition de connaissances

I2. Action collective

J. Pollutions domestiques

J1. Stratégie AC

J2. Travaux prioritaires AC

J3. Ouvrages de collecte

J4. Traitement

J5. ANC

K. Pollutions agricoles

K1. Effluents d'élevage

K2. Infiltration, lessivage

L. Pollutions artisanales et industrielles

L1. AC

L2. ANC

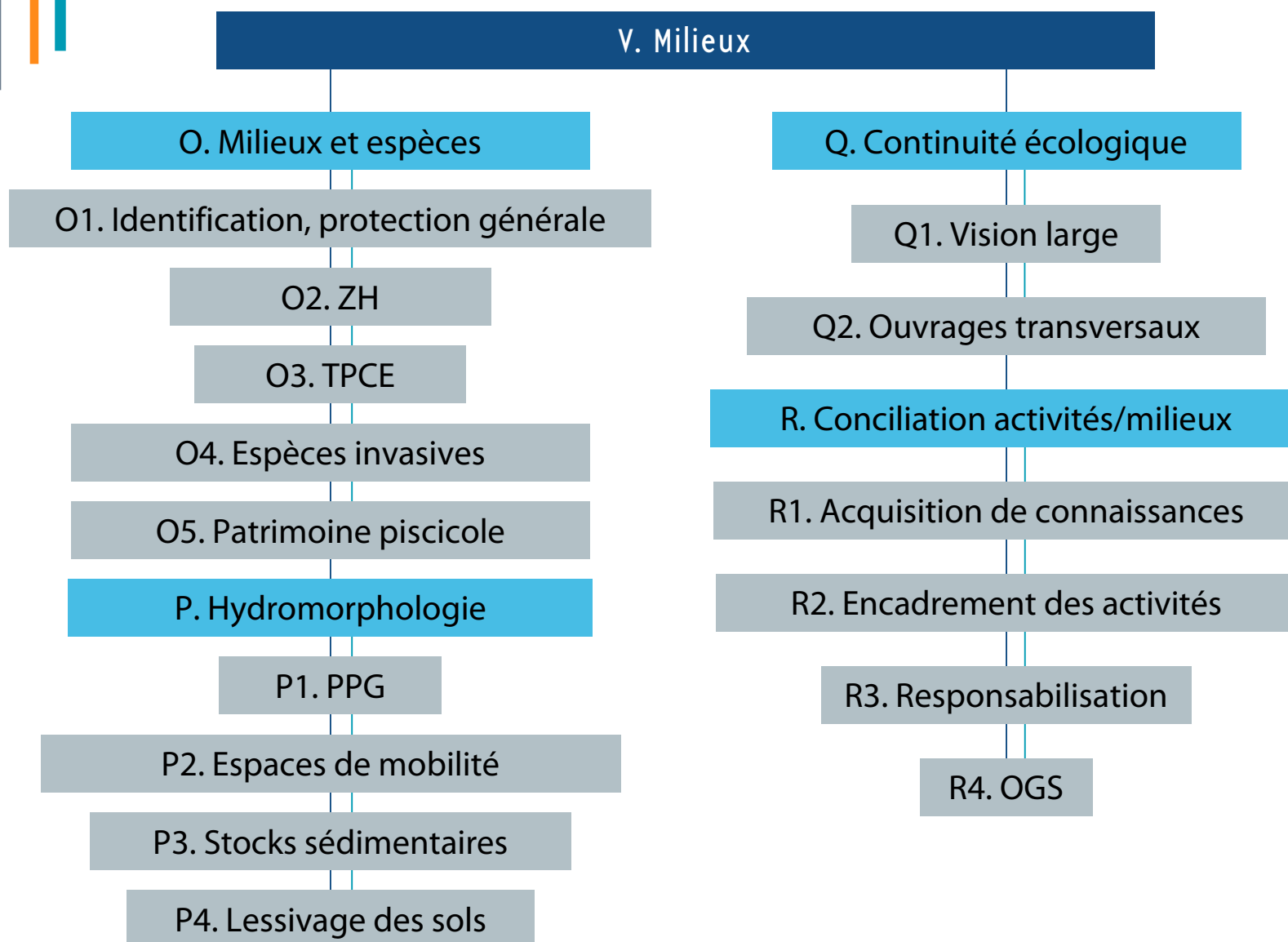
M. Pollutions liées aux axes de transport

M1. Infiltration, lessivage

N. Sécurisation sanitaire des activités

N1. Bactériologie

N2. Cyanobactéries



Projet de PAGD du SAGE

22

VI. Aménagement

S. Risques d'inondations

S1. Conciliation gestion/milieus

S2. Prévision, crise

T. Gestion des déchets

T1. Dépôts, stockage

U. Documents d'urbanisme et de planification

U1. Intégration des zonages et inventaires

U2. Vision à long terme

I. Gouvernance

A. Portage du SAGE

A1. Organisation

A2. Information de la CLE

B. Communication

B1. Sensibilisation

B2. Échange de données

B3. Accompagnement

C. Organisation des compétences

C1. Services publics

C2. Gestion des milieux

Projet de règlement du SAGE

23

IV. Qualité

I. Adaptation rejets/cdo

K. Pollutions agricoles

J. Pollutions domestiques

K2. Infiltration, lessivage

Règle n°2. Fertilisation

L. Pollutions artisanales et industrielles

J4. Traitement

Règle n°1. Niveau de rejet

M. Pollutions liées aux axes de transport

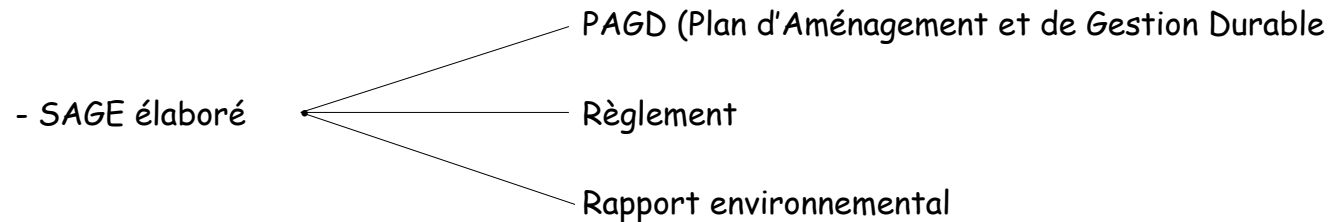
N. Sécurisation sanitaire des activités

- Finalisation de la rédaction du projet de PAGD : rédaction des éléments synthétiques de l'état des lieux et du diagnostic, références au Sdage et au PDM Adour-Garonne, chiffrage des mesures (en cours), proposition d'indicateurs...
- Finalisation de la rédaction du règlement
- Atlas cartographique (en cours)
- Évaluation environnementale
- Réunion du comité technique et du bureau de la CLE (mi-janvier)
- Approbation du projet de SAGE par la CLE (fin février)
- Phase de consultation

SAGE Tarn-Amont

~ Déroulement de la procédure ~ (actualisée novembre 2013)

– Pré_validation du SAGE - PAGD et Règlement



- Première Validation du SAGE ➡ Assurer l'homogénéité des orientations du SAGE et la compatibilité avec SDAGE.
- Consultation des Collectivités (CRs, CGs, Group, Cnes) et Chambres Consulaires, EPTB ➡ délai maxi 4 mois ➔ avis favorable (L212-6).
- Avis du Comité de Bassin : compatibilité et cohérence avec le SDAGE (L212-6 1 R238).
- Avis du Parc National (s'il y a lieu) ➡ délai maxi 2 mois ➔ avis favorable (L331-3 et R331-4).
- Avis du Parc Naturel Régional (s'il y a lieu) ➡ délai maxi 2 mois ➔ avis favorable (L333-3 et R333-15).
- Saisine de l'Autorité Environnementale ➡ Instruction DREAL LR et signature préfets Lozère et Aveyron.
- *Éventuelles adaptations du projet de SAGE.* ➡ ➡ ➡ *Approbation par la CLE demande de mise à l'enquête publique*
- SAGE soumis à Enquête publique organisée par Préfet responsable de la procédure. (R123-6, R123-23, R123-7), dossier composé d'un rapport de présentation, du PAGD, du rapport Environnemental et des avis.
- Rapport et Conclusions du commissaire Enquêteur transmis à la CLE.
- Prise en compte des avis et observations de l'enquête et Modifications éventuelles du projet de SAGE ➔ délibération de la CLE
- Délibération transmise au Préfet qui peut demander des modifications ➡ ➡ ➡ délai maxi 2 mois.
- Approbation du SAGE par arrêté interpréfectoral
- Publication de l'arrêté au recueil des actes administratif des 2 Préfectures et journaux locaux.
- Transmission du SAGE approuvé aux mairies, CRs, Cgs, CCI, CA, Comité de bassin, Préfet coordonnateur de bassin

Merci pour votre participation

Repas aux Vignes rouges
offert par le syndicat mixte